

QUELLES SOLUTIONS POUR LA MÉDITERRANÉE ?

*Propositions d'actions communes
pour les pays du pourtour méditerranéen*

*par Ségolène Royal,
ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

SOMMAIRE

COMPRENDRE LA DÉMARCHE	4
CINQ OBJECTIFS DE MOBILISATION ET PROPOSITIONS	6
<i>Objectif n°1</i> • Mobilisation et coordination des réseaux scientifiques	6
<i>Objectif n°2</i> • Mobilisation pour préserver les écosystèmes marins et littoraux	7
<i>Objectif n°3</i> • Mobilisation contre les pollutions d'origine terrestre	10
<i>Objectif n°4</i> • Mobilisation contre les pollutions d'origine maritime	13
<i>Objectif n°5</i> • La durabilité des petites îles en Méditerranée	15



« La mer Méditerranée représente un extraordinaire modèle de petit océan. Elle possède un système sans marées, une température élevée en profondeur, des écosystèmes uniques au monde comme les herbiers de posidonie ou le coralligène. C'est notre mer domestique, le berceau de nos civilisations.

Aujourd'hui le monde méditerranéen est menacé par des actions de destruction des littoraux, par la pollution, les matières plastiques, les perturbateurs endocriniens. Menacé aussi par une surexploitation de la pêche, la dissémination d'espèces vivantes via les eaux de ballast, les migrations d'espèces. Il subit l'impact du changement climatique avec une sur-salinisation, des manques d'oxygène, une acidification et la montée du niveau de la mer. C'est aussi une des zones les plus utilisées pour le trafic maritime et la principale destination touristique au monde. C'est dire la pression sur ce petit espace.

Avec la principauté de Monaco et le Royaume du Maroc, nous avons mobilisé nos partenaires à Washington durant la conférence Our Ocean en septembre 2016, et durant la COP22 à Marrakech en novembre, pour répondre à ces défis méditerranéens. Je propose que nous poursuivions ce travail ensemble, pays du pourtour méditerranéen, en nous réunissant le 23 février à Paris pour dégager des solutions concrètes sur la préservation des écosystèmes, la lutte contre les pollutions terrestres et marines, la durabilité des petites îles de la Méditerranée. »

Ségolène Royal

présidente de la COP21

COMPRENDRE

la démarche

UNE IMPULSION NÉE DE LA COP21

Les travaux de la COP21 ont élargi le consensus autour de l'**urgence à agir** en faveur du climat. La résilience au changement climatique doit passer par de **profondes évolutions** des activités humaines en faveur d'objectifs environnementaux et sociaux. La **bonne santé des océans**, cités dans l'Accord de Paris, est apparue comme indissociable des objectifs climatiques et nécessitant une stratégie de changement.

La **région méditerranéenne** est à cet égard un terrain d'action particulièrement pertinent : la mer et son littoral constituent un **bien commun d'ordre civilisationnel, environnemental et économique** pour les populations riveraines. Dans le même temps, ils subissent une conjonction des pressions (changement climatique, pollutions, développement économique, démographie). Ils doivent être protégés.

UNE DÉMARCHÉ ORIGINALE

Les « **Solutions pour la Méditerranée** » constituent une **démarche pragmatique pour identifier et valoriser des initiatives, accélérer des projets ou lancer des actions innovantes ayant un impact régional pérenne et irréversible en vue d'assurer le bon état écologique de la mer Méditerranée.**

L'initiative mobilise non seulement les États, mais également, de façon participative, l'ensemble de la **société civile** : autorités locales, professionnels, financeurs, associations, scientifiques.

Elle est bâtie en **complément des initiatives régionales** comme celles portées par l'Union européenne, l'Union pour la Méditerranée (UpM) ou le Dialogue 5 + 5. La Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (**Convention de Barcelone**) joue un rôle central, avec les sept **protocoles** juridiquement contraignants, qui en découlent et avec la **Stratégie méditerranéenne de développement durable** approuvée début 2016. Les accords négociés par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) sous l'égide de la FAO sont eux aussi importants pour l'ensemble de la région. De leur côté, de nombreux **réseaux méditerranéens** mobilisent des professionnels, des scientifiques, des ONG, des gestionnaires d'aires marines protégées, des instituts de formation...

Les « Solutions pour la Méditerranée » s'inscrivent dans la suite des réunions sur la Méditerranée tenues, à l'initiative du Royaume du Maroc, de la Principauté de Monaco et de la France, en marge de la conférence « Our Ocean » à Washington en septembre 2016 et durant la CoP22 à Marrakech en novembre 2016.





Deux mêrous bruns

CINQ OBJECTIFS DE MOBILISATION *et propositions*

Objectif n°1

MOBILISATION ET COORDINATION DES RÉSEAUX SCIENTIFIQUES

La compréhension scientifique de la crise écologique que traverse la Méditerranée et de l'impact des pollutions ou des activités économiques est encore limitée. Elle est pourtant indispensable pour entreprendre les actions les plus efficaces pour sauver la Méditerranée. Différents programmes et réseaux existent, mais pourraient mobiliser davantage la communauté scientifique des pays du Sud.

Compte tenu du réchauffement climatique et des fortes évolutions démographiques ou éco-

nomiques prévisibles, les analyses scientifiques doivent se placer résolument dans une approche prospective qui intègre les scénarios de long terme, à l'instar de la démarche MED2050 en cours par le Plan Bleu.

Actions proposées aux États riverains et aux acteurs

- Solliciter le GIEC pour qu'il insère, dans le cadre de son Rapport spécial Océan et Cryosphère, des scénarios affinés sur la région méditerranéenne.
- Favoriser les échanges entre les réseaux scientifiques au travers d'un comité scientifique.



Grande nacre (*Pinna nobilis*), protégée en France depuis le 26 novembre 1992

Objectif n°2

MOBILISATION POUR PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET LITTORAUX

La mer Méditerranée est **la plus grande mer fermée du monde** avec 2,5 millions de km². Son système sans marée est exceptionnel ; sa salinité, sa courantologie très originale et sa température élevée à grande profondeur en font un modèle unique.

Elle possède aujourd'hui des habitats remarquables (fonds coralligènes, lagunes côtières...) et abrite une biodiversité bien spécifique avec une remarquable endémicité (herbiers de posidonies, trottoirs à Lithophyllum, mammifères marins...). C'est **l'une des mers les plus riches au monde** avec plus de 17 000 espèces recensées (alors qu'elle représente moins de 1 % de la superficie océanique).

Cette richesse est menacée par une surexploitation généralisée de certaines ressources halieutiques, **une dissémination d'espèces invasives, des migrations d'espèces, une exploitation économique de certaines ressources** qui atteint ses limites, qu'il s'agisse de l'espace maritime pour la navigation et les forages offshore, ou de l'espace littoral pour le développement urbain, industriel et touristique. À ceci s'ajoutent diverses **contaminations d'origine terrestre ou maritime**.

La préservation des écosystèmes de la Méditerranée

La Convention de Barcelone et ses protocoles sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique et sur la gestion intégrée de la zone côtière ont permis d'adopter des stratégies méditerranéennes pour conserver ou gérer des espèces menacées et des espaces marins ou littoraux sensibles selon une démarche écologique similaire à celle de l'Union européenne. 34 aires marines protégées d'intérêt méditerranéen ont déjà été mises en place et les plans nationaux

en cours de finalisation fourniront les priorités d'actions détaillées concernant le développement des aires marines protégées.

La Convention de Barcelone met en place une démarche sur 3 ans pour développer un suivi de l'état écologique homogène entre toutes les parties de la mer Méditerranée. **Les pays méditerranéens qui veulent créer des aires marines protégées sont assistés dans leur démarche par le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP). En outre, le réseau MedPan a été créé pour assister les gestionnaires d'aires marines protégées.**

Un **Fonds fiduciaire sur les aires marines protégées** vient d'être créé afin d'apporter un soutien à la gestion des aires marines existantes. Déjà cinq pays en sont membres : Albanie, France, Maroc, Monaco, Tunisie, pour apporter des projets ou des financements. Plusieurs fondations et institutions envisagent de rejoindre ce Fonds.

En France, les réserves existantes de Port-Cros et de Banyuls-Cerbère sont parmi les plus anciennes réserves marines. Récemment le parc naturel marin du golfe du Lion est entré en gestion opérationnelle et le parc naturel marin du Cap Corse a été créé. Les eaux sous juridiction française seront couvertes à près de 22 % par des aires marines protégées d'ici début 2017.

Actions proposées aux États riverains et aux acteurs

- **Poursuivre la création d'aires marines protégées.**
- **Rejoindre et renforcer l'action du Fonds fiduciaire dédié aux aires marines protégées en Méditerranée.**
- **Développer des échanges de savoir-faire technique sur la gestion des AMP.**
- **Développer des mouillages exemplaires (moins impactants sur l'environnement).**



La protection des mammifères marins

L'accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS) s'étend au-delà de la Méditerranée, même s'il n'a pas encore été signé par tous les pays riverains. Le plan cétacés adopté récemment par la convention de Barcelone prévoit une protection particulière, en particulier face au transport maritime.

Ainsi, la France a mis en place un dispositif de régulation du trafic maritime, visant à éloigner les ferries à 6 km de la côte, pour en protéger les ressources. Par ailleurs, pour prévenir les collisions entre les navires et les mammifères marins, la loi sur la biodiversité de 2016 instaure un dispositif de partage en temps réel des posi-

tions connues de cétacés. Ce dispositif est obligatoire pour les navires de l'État et les navires de plus de 24 mètres battant pavillon français lorsqu'ils naviguent dans les sanctuaires pour les mammifères marins situés dans les aires marines protégées Pélagos en Méditerranée et Agoa dans les Antilles.

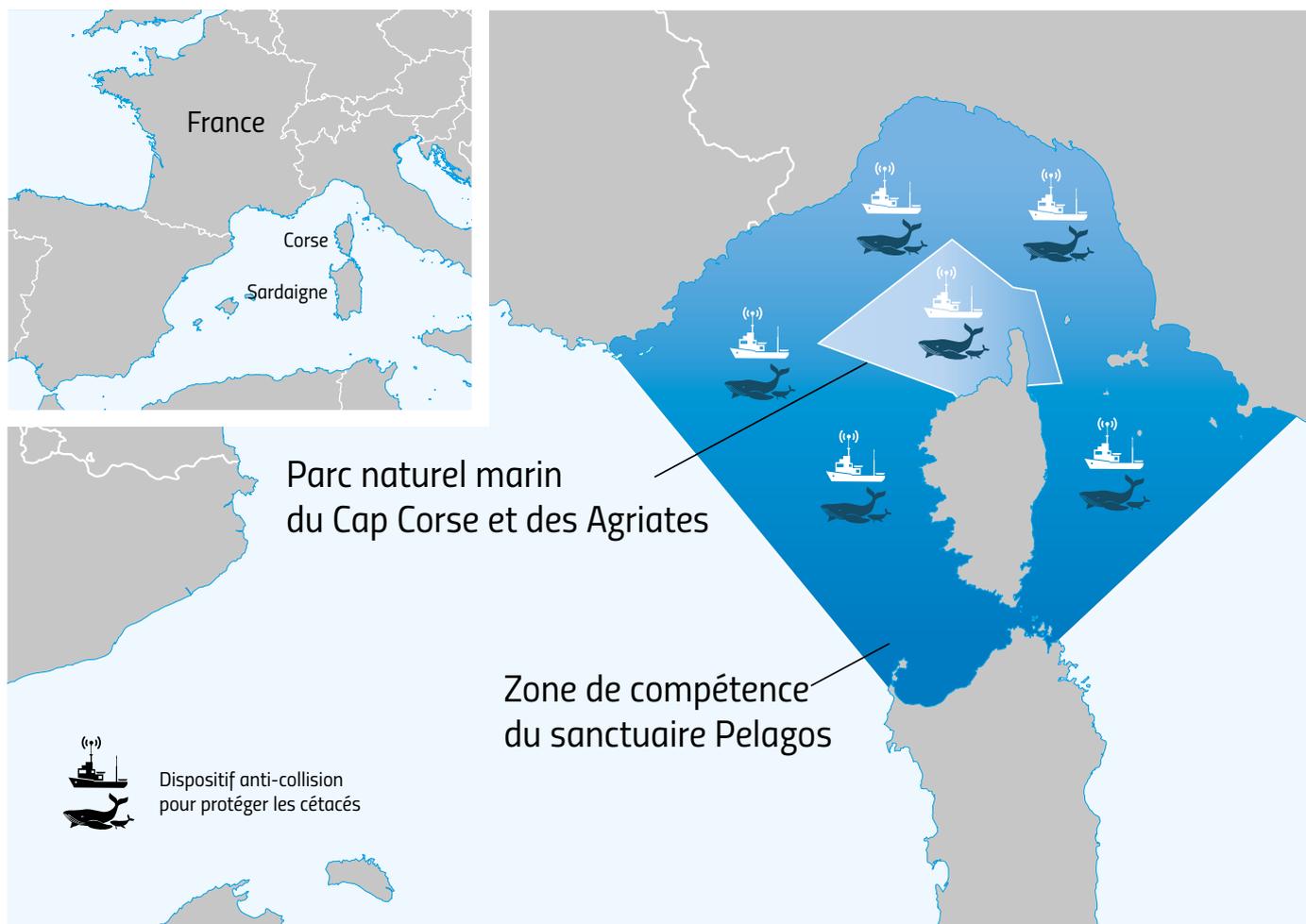
Actions proposées aux États riverains et aux acteurs

- **Développer le partage des positions des cétacés entre les navires, afin de prévenir les collisions.**



Dauphin en Méditerranée

Carte du sanctuaire Pelagos



La limitation des espèces invasives

La Convention de Barcelone vient d'adopter un plan d'action spécifique à la Méditerranée sur ce sujet, tandis que la convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, adoptée par l'Organisation maritime internationale (OMI), a pu être ratifiée en septembre 2017 grâce à un nombre suffisant de pays signataires, mais il reste des pays méditerranéens qui ne l'ont pas ratifiée.



Caulerpa racemosa algae, espèce au caractère invasif préoccupant

Actions proposées aux États riverains et aux acteurs

- Ratifier, pour les États qui ne l'ont pas encore fait, la convention sur les eaux de ballast pour prévenir la dissémination d'espèces invasives.

Objectif n°3

MOBILISATION CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE TERRESTRE

La Convention de Barcelone sur la protection de la Méditerranée contre la pollution et son protocole sur les pollutions d'origine tellurique ont permis d'adopter des stratégies méditerranéennes en matière de lutte contre les pollutions ou de consommation et production durables. Les moyens mis en œuvre depuis 2000 par les pays riverains, notamment avec l'appui du programme H2020 de l'Union européenne (dédié à l'élimination des pollutions de la mer pour les pays du Sud), ont permis d'éliminer environ la moitié des 127 « points noirs » (pollutions liquides ou solides, d'origine urbaine ou industrielle), qui avaient été identifiés. Des plans régionaux pour réduire à la source ou éliminer certains rejets contaminants (métaux lourds dont mercure et

polluants organiques persistants) et les déchets marins ont également été adoptés.

Les plans nationaux élaborés début 2016 par les pays du sud fournissent les priorités d'action désormais actualisées concernant les pollutions d'origine terrestre (points noirs et projets). Les pays européens mènent leurs actions au travers de programmes de mesures révisables tous les six ans dans le cadre des directives européennes sur l'eau (2013-2018) et sur le milieu marin (2016-2021).

L'assainissement en Méditerranée

L'impulsion politique donnée en 2014 à Athènes, lors de la conférence ministérielle sur l'environnement de l'Union pour la Méditerranée, a permis de mobiliser de manière plus massive les financements. À l'image du projet intégré du lac de Bizerte en Tunisie, des efforts particuliers ont porté sur la consolidation des dossiers en



Bassins de récupération des eaux de drainage avant pompage vers la station de traitement sur le stockage réhabilité de l'Artus

Actions proposées aux États riverains et aux acteurs

- Lancer, sous l'égide de réseaux de villes méditerranéennes, des partenariats entre agglomérations déjà équipées de systèmes d'assainissement complets et agglomérations en cours d'équipement.

La réduction des déchets marins : la Méditerranée n'est pas une poubelle !

En Méditerranée, en raison de côtes densément peuplées, d'un tourisme fortement développé, du passage de 30% du trafic maritime mondial et d'apports supplémentaires des déchets par les rivières et les zones très urbanisées, la gestion des déchets marins est une priorité.



Macrodéchets

amont, lors des études préalables et du montage financier, de manière à favoriser l'engagement des bailleurs de fonds.

Il reste néanmoins à progresser dans :

- une conception des projets d'assainissement qui prenne en compte le cycle global de l'eau, avec le raccordement des populations aux installations d'épuration existantes, une meilleure gestion de la collecte d'eaux usées ou pluviales, la réutilisation des eaux usées traitées, la valorisation des boues d'épuration et la désinfection des effluents avant rejet en mer. Sur ce point, des échanges entre les autorités locales et celles qui sont en phase de montage de projet permettraient de progresser ;
- la maintenance des infrastructures en place et le recouvrement des coûts du service.



Randonneurs sur la Côte Vermeille

La production moyenne de déchets municipaux solides s'élève à environ 270 kg/habitant/an dans les pays hors UE, et à 520 kg/habitant/an dans l'UE ; le taux de collecte nationale oscille autour de 75%, 58% des déchets collectés sont déposés dans des décharges ouvertes et 31% dans des décharges contrôlées. La part du recyclage et du compostage représente moins de 10% de la quantité totale collectée.

La plupart des déchets marins ont une origine terrestre plutôt que marine :

- sur les plages sont collectés, issus du tourisme et des activités de loisir, du plastique (bouteilles, sacs, couvercles/capuchons, etc.), de l'aluminium (canettes, anneaux) et du verre (bouteilles) ;
- pour les déchets flottants en mer, le plastique représente 85 % des déchets, comme en moyenne dans les autres régions du monde ;
- sur les fonds marins, les plastiques représentent de 45 % à 95 % des déchets. Les déchets issus de la pêche, incluant les filets fantômes, dominant dans les zones de pêche.

Les invertébrés (polychètes, ascidies, bryozoaires, éponges, etc.), les poissons, les reptiles, les cétacés et les oiseaux sont affectés par les déchets selon plusieurs modalités telles qu'emmêlement, ingestion et transport d'espèces/colonisation. Par ailleurs, ces dernières années, on observe une pollution secondaire issue des déchets par des contaminants provenant des longues périodes nécessaires à leur décomposition.

Les objectifs fixés par le plan régional sur les déchets marins, approuvé sous l'égide du

PNUE / PAM dans le cadre de son programme MEDPOL, sont les suivants :

- en 2020, fermer les décharges illégales, prévenir les déchets issus du dragage, mettre en place des mesures de police pour lutter contre les dépôts de déchets sur les plages et les rejets illégaux en mer, zones côtières et rivières ;
- en 2025, déployer dans les villes de plus de 20 000 habitants une gestion intégrée des déchets solides.

Les pays méditerranéens déclinent ce plan régional sous la forme de plans d'action nationaux en cours d'élaboration. Par ailleurs, la société civile est active dans le domaine des déchets plastiques avec notamment les campagnes scientifiques menées par MED (Méditerranée en danger) ou Tara Expéditions, les campagnes de mobilisation développées par l'association Méditerranée 2000 et l'initiative « Beyond Plastic Med ».

En France, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte introduit l'interdiction des sacs plastiques à usage unique, depuis le 1^{er} juillet 2016. Monaco et le Maroc ont également introduit cette interdiction.

Actions proposées aux États riverains et aux acteurs

- Rejoindre la coalition « sacs plastiques » lancée, à l'initiative de la présidente de la COP21, en vue d'aboutir à une interdiction généralisée.
- Proposer des transferts de compétences concernant l'interdiction des sacs en plastique à usage unique et, plus largement, les bonnes pratiques de gestion des déchets.
- Valoriser et soutenir l'initiative « Beyond Plastic Med ».



Les tortues, les dauphins ou les oiseaux sont les premières victimes des sacs plastiques jetables

Objectif n°4

MOBILISATION CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE MARITIME

La lutte contre les pollutions volontaires en Méditerranée

La Méditerranée, mer fermée, est un milieu fragile. 95 % du commerce mondial se fait par voie maritime, dont plus de 50 000 navires dans cette mer. Les rejets volontaires des navires constituent la première source de pollution causée par le transport maritime.

La lutte contre les rejets illicites revêt un caractère prioritaire compte tenu de leur caractère quotidien et de la tendance à leur augmentation, observée grâce à l'appui de la technique satellitaire. La communauté internationale a adopté la Convention internationale sur la prévention de la pollution par les navires (Marpol) qui, dans ses différentes annexes, définit des normes de rejets. La Méditerranée a été déclarée une zone spéciale où ces rejets sont prohibés.

L'Agence européenne de sécurité maritime fournit des images satellites aux États membres (CleanSeaNet). Ce service permet en outre d'associer à l'image satellite les coordonnées des navires sur zone. Elle propose aussi d'expérimenter des drones de détection.

Au sein de la convention de Barcelone, plusieurs actions ont été prises pour renforcer la surveillance et la poursuite des contrevenants : ces mesures ont été inscrites dans la stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires. Un réseau des procureurs et des inspecteurs en Méditerranée, le réseau Ménélas, créé en 2010 permet d'échanger des informations sur l'état du droit existant, de coopérer dans les poursuites, d'harmoniser les niveaux de sanction et de définition des incriminations, d'élaborer un procès-verbal commun, de favoriser les bonnes pratiques.

Pollution marine

La France coopère depuis de nombreuses années avec Monaco dans le cadre de l'accord RAMOGE. Elle s'est dotée d'outils juridiques et de moyens en appui avec l'Agence européenne de sécurité maritime pour mettre en place une zone de protection écologique en 2003 puis une zone économique exclusive en 2008 : moyens aériens de surveillance (avions POLMAR) et nautiques, définition des infractions et sanctions, mise en place de juridictions spécialisées.

La chute dans les eaux françaises du nombre de rapports de pollution de 321 dont 139 hydrocarbures en 2009, à 46 en 2015 dont 27 d'hydrocarbures traduit l'efficacité du dispositif. Le montant des sanctions est dissuasif en cas de procédure judiciaire: en moyenne 800 000€, de même que la procédure de déroutement qui retarde les opérations commerciales.

Actions proposées aux États riverains et aux acteurs

- **Renforcer l'efficacité des protocoles de la convention de Barcelone sur la réduction des pollutions issues des navires grâce à l'approfondissement des coopérations entre les États riverains, notamment à travers le réseau Ménélas des procureurs, et par un dispositif de sanctions renforcé.**

Les émissions polluantes des navires

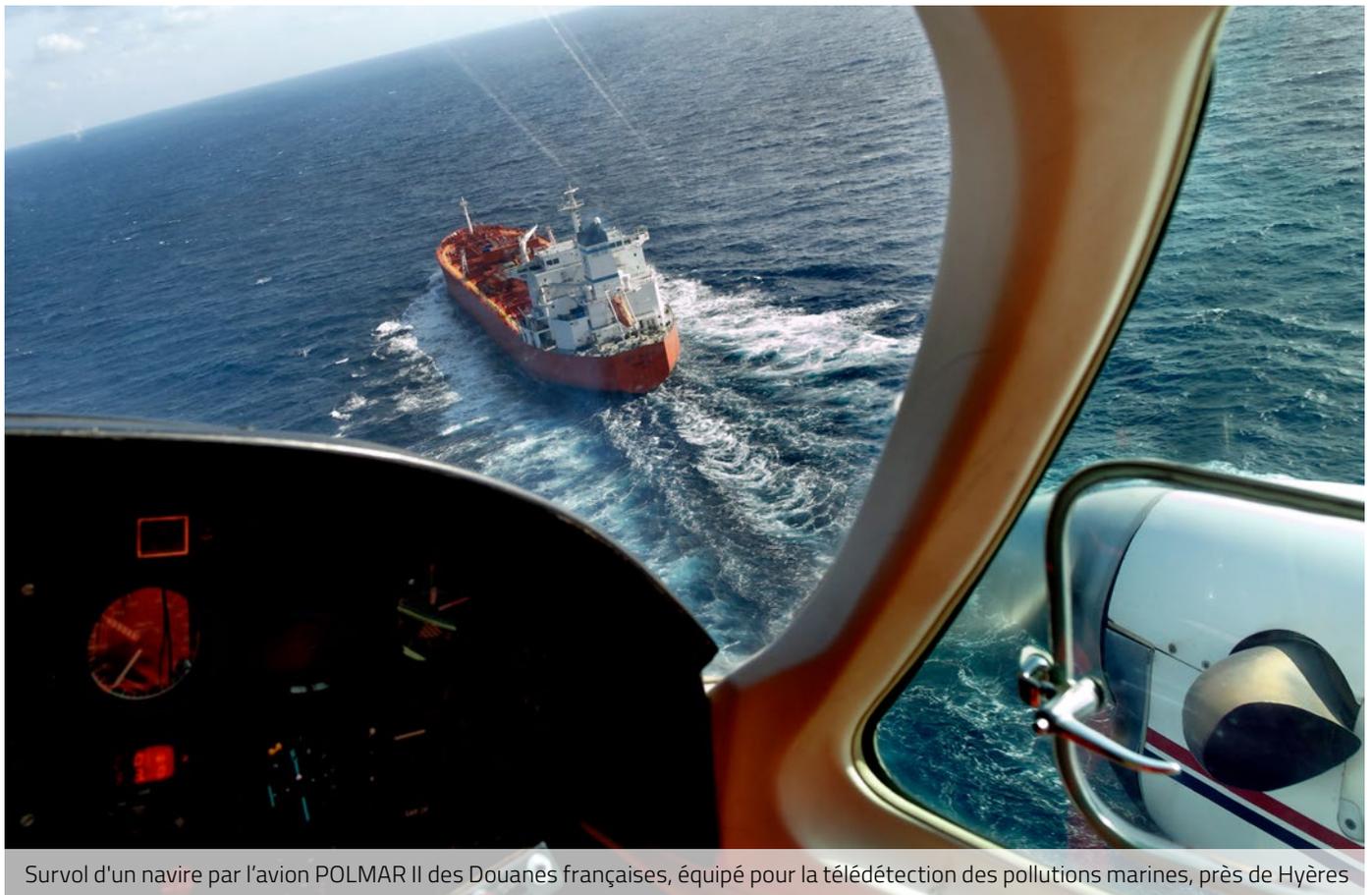
Les instances internationales de régulation de la navigation et du transport maritime (Organisation maritime internationale - OMI) interviennent, selon des procédures bien définies dans le droit de la mer, pour réglementer le trafic et les modalités d'exploitation des navires. La définition de zones « SECA » (réduction des émissions de soufre) ou « NECA » (réduction des émissions d'oxydes d'azote) limite les émissions polluantes à partir du moment où un accord est obtenu sur la délimitation des zones, comme cela a été le cas récemment pour la mer Baltique, la Manche et la mer du Nord.

Actions proposées aux États riverains et aux acteurs

- **Initier une concertation entre pays riverains sur la possibilité de soumettre, à l'OMI, à plusieurs pays, le dossier en vue de créer des zones « SECA » et « NECA » en Méditerranée.**



L'Ailette, navire anti-pollution, dans le golfe du Lion



Survol d'un navire par l'avion POLMAR II des Douanes françaises, équipé pour la télédétection des pollutions marines, près de Hyères

Objectif n°5

LA DURABILITÉ DES PETITES ÎLES EN MÉDITERRANÉE

Les milieux insulaires sont reconnus à l'échelle mondiale comme des espaces fragiles et singuliers. Plusieurs menaces, issues des changements globaux, mettent en péril leur patrimoine naturel, culturel, économique et social : destruction des habitats et atteinte à leur capacité de résilience, impacts du réchauffement climatique, pollution (déchets, eau), surexploitation des ressources, etc.

Les îles hébergent pourtant 20% des espèces de plantes et vertébrés terrestres, et 40% du total des espèces en danger d'extinction (80% des espèces disparues depuis 1850 étaient insulaires).

La Méditerranée est un hot-spot de la biodiversité mondiale et ses 15 000 îles sont des territoires à haute valeur écologique sous pression en avant-poste des changements globaux.

Le Conservatoire du littoral français pilote depuis 2005 une initiative internationale visant à **promouvoir et accompagner la gestion active des petits territoires insulaires** (eau, énergie, déchets, biodiversité...).

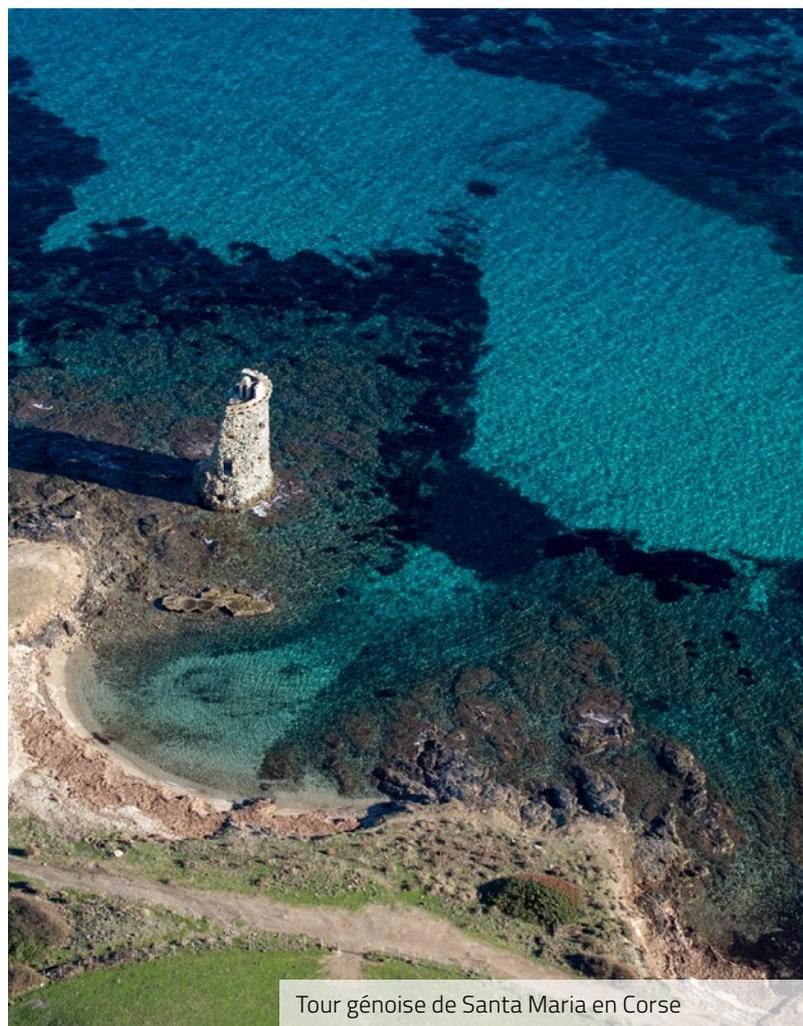
Par ailleurs, la Corse fournit un exemple pionnier, en étant le premier territoire français doté d'une programmation pluriannuelle de l'énergie, articulée autour de la maîtrise de la demande en énergie, des transports propres et du développement des énergies renouvelables couplé au stockage.

Ce projet des petites îles mérite d'être étendu de deux manières : par la participation de nouvelles îles et par l'ajout de programmes relatifs à la pollution et aux activités durables.

L'intégration sur un même territoire isolé de toutes les problématiques et solutions évoquées précédemment constitue des laboratoires d'expériences à répliquer ultérieurement à plus grande échelle.

Actions proposées aux États riverains et aux acteurs

- **Renforcement en Méditerranée de l'initiative sur les petites îles, pour développer les actions de conservation et de valorisation des îles à grande échelle.**
- **Développer des îles autonomes en énergie.**



Tour génoise de Santa Maria en Corse

